



Alliance Sahel / Assemblée Générale du 25 février 2020

Conclusion relative au point 2 de l'ordre du jour sur l'action prioritaire dans les zones fragiles / de crise.

L'Assemblée Générale de l'Alliance Sahel du 25 février 2020 doit être l'occasion d'affirmer clairement que l'action d'urgence, de stabilisation (ou *endiguement*) et de développement dans les zones les plus fragiles du Sahel est une priorité centrale sur laquelle doivent se concentrer les partenaires financiers avec les pays du G5 sans pour autant oublier la stabilisation/prévention de la région dans son ensemble.

Depuis le lancement de l'Alliance Sahel en 2017, plusieurs initiatives ont été lancées pour tenter de répondre à ce défi, par exemple :

- La Banque mondiale, la MINUSMA et d'autres bailleurs, la zone de Konna a bénéficié d'un programme multisectoriel de reconstruction et de relance économique. C'est un des projets emblématiques de l'Alliance.
- Les Chefs d'Etats du G5 ont souhaité en juillet 2018 que le Secrétariat Permanent réalise, avec l'appui de l'Alliance Sahel, un Programme de Développement d'Urgence (PDU) ciblé sur les zones frontalières, l'accès à l'eau, la cohésion sociale et la résilience des populations. Ce programme a bénéficié du soutien de plusieurs membres de l'Alliance, dont notamment l'Union européenne à travers le FFU. Il est actuellement en cours d'exécution avec de nombreuses réalisations effectives sur le terrain.
- Le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement - BMZ allemand, avec d'autres membres de l'Alliance Sahel intéressés, a proposé la création d'une facilité de financement dédiée aux zones fragiles, dotée d'une gouvernance et de procédures adaptées pour pouvoir intervenir de manière rapide et en adéquation avec la situation de crise et en coopération avec les pays du G5 et le SPG5 Sahel.
- Dans les régions d'Ansongo et de Ménaka, à l'instar de Konna, il a également été initié des actions intégrées permettant *i)* de répondre aux différentes fragilités de ces localités avec des réalisations en matière d'infrastructures et de services de base, d'accès à l'emploi, *ii)* de renforcer les collectivités locales et la présence de l'Etat, *iii)* de permettre l'accès aux services sociaux, et *iv)* de rétablir la cohésion sociale. Cette approche est coordonnée avec les administrations locales pour tenter de rétablir la présence de l'Etat dans ses fonctions régaliennes. La cohérence est également recherchée avec les acteurs de la sécurité (notamment Barkhane) de manière à pouvoir conduire des opérations d'urgence dans les situations de crise puis à consolider le développement sur le plus long terme.

L'Assemblée Générale de l'Alliance a conclu que toutes ces initiatives devaient se poursuivre et s'amplifier dans l'intérêt des populations directement affectées par la crise. Leur conception et leur mise en œuvre doivent se faire de manière coordonnée pour engranger plus d'impacts dans des délais plus courts.

Dans cet esprit, l'Assemblée Générale de l'Alliance recommande, au sujet de l'action de l'Alliance dans les zones fragiles :



« L'Assemblée Générale recommande, après la phase de conception et de lancement des premières actions, la mise en œuvre rapide du PDU sur les zones trans-frontalières, conformément à la volonté des Chefs d'Etats du G5. Elle souligne l'importance de coopérer avec les collectivités existantes pour renforcer la présence de l'Etat dans ces zones.

La facilité de financement dédiée aux zones fragiles du Sahel proposée par l'Allemagne doit faire l'objet d'une étude de faisabilité qui devra clairement démontrer la capacité de l'instrument à intervenir rapidement par des procédures simplifiées. Les détails pratiques et modalités de cette facilité sont en cours de discussion avec les membres de l'Alliance et le SPG5 et les conclusions de cette analyse seront partagées.

En parallèle, le Fonds Fiduciaire pour l'Afrique de l'Union européenne continuera à soutenir le PDU, notamment au travers des actions de terrain qui viennent de débiter sur l'ensemble des zones visées par le G5.

Sur la base de ces différentes initiatives et propositions, l'Assemblée Générale recommande à ses membres en liaison étroite avec les pays du G5 et le SPG5 d'organiser une mobilisation renforcée et coordonnée en réponse à l'urgence dans les zones fragiles.

Pour un certain nombre de zones fragiles de l'espace sahélien, qui seront définies d'accord parties, les membres de l'Alliance proposeront, en concertation avec les autorités nationales et locales concernées, les forces de sécurité impliquées, les opérateurs de terrain (société civile et entreprises privées) et les bailleurs de fonds susceptibles d'intervenir, une réponse associant des projets :

- *extrêmement ciblés géographiquement ;*
- *phasés entre urgence, consolidation et développement ;*
- *coordonnés avec les forces de sécurité ;*
- *facilitant le retour de l'Etat dans ses fonctions régaliennes et dans la fourniture de services de base ;*
- *mobilisant les populations ;*
- *ciblant les déterminants des fragilités et des conflits spécifiques à chaque zone (services de base, emploi, réconciliation, justice, pastoralisme, etc.), conformément aux recommandations du Risk & Resilience Assessment de la Banque Mondiale ;*
- *au travers de procédures simplifiées, permettant des effets rapides pour réduire les tensions et des effets structurants sur le long terme.*
- *promouvant les mécanismes de concertation existants afin d'éviter l'addition de structures complexes.*

Pour chacune des localités prioritaires, un bailleur lead pourrait être désigné pour organiser ce travail de programmation avec les différents acteurs. Les différents instruments de financement adaptés à l'urgence seront mobilisés pour réaliser au plus vite ces opérations territorialisées.

Il sera rendu compte de la sélection des zones d'intervention, de la programmation des interventions et du choix par zone du bailleur de fonds chef de file lors d'une réunion technique organisée par l'UCA fin mars. Un Comité de Pilotage Opérationnel de l'Alliance, à programmer en juin prochain, sera l'occasion de dresser l'état du démarrage des opérations.